



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 8 mars 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
58	64

#### Date de convocation

**2 mars 2023**

**Personnes en situation de handicap et séniors – Escale répit – Convention de partenariat et de mutualisation de moyens avec l'Association PEP SRA – Plateforme de Répit Lieu d'Etre**

**N° de la délibération  
2023-124**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 8 mars 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Charles Trénet à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Chantal BUSCHE, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mmes Christèle DEFRANCE, Amandine DEYGAS, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Christelle MARION, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** M. Xavier AUBERT (pouvoir à M. Paul BARBARY), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Jean-Michel MONTAGNE (représenté par sa suppléante Mme Chantal BUSCHE), Mme Isabelle POUILLY (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Denis DEROUX, Mme Mélanie DONGEY, M. Fabrice LORIOT, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, M. Charles Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN.

L'accueil de jour Lieu d'être porté par l'Association PEP SRA est un accueil de jour autonome situé à Romans sur Isère accueillant des personnes atteintes de maladies neuro-évolutives. Il porte depuis 2012 une plateforme d'accompagnement et de répit aux aidants familiaux. Cette plateforme propose des actions à destination des aidants comme du répit, des groupes de parole ou encore des formations.

Dans le cadre du fonctionnement de l'Escale Répît une première collaboration expérimentale a été mise en œuvre de septembre à décembre 2022, pour une intervention de la Plateforme de Répît délocalisée à l'Escale Répît développé par ARCHE Agglo pour permettre l'accueil des aidés sans la présence de leurs proches et ainsi répondre aux besoins des aidants.

L'association PEP SRA propose de formaliser et poursuivre cette coopération en contribuant à l'animation d'activités pour les aidés à l'Escale Répît, par la mise à disposition des compétences d'une aide médico-psychologique possédant une expertise du public, une demi-journée par semaine (3 heures) soit 42 interventions par an pour un montant de 4.400 €.

Vu l'arrêté inter préfectoral n° n°07-2021-10-28-0006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant le projet de convention lieu d'être ;

Considérant que cette action est prévue au budget 2023, construit à dépenses constantes ;

Considérant l'avis favorable du Groupe de Travail Seniors Autonomie du 20 septembre 2022 ;

Considérant l'avis du bureau du 23 février 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 64 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ✓ APPROUVE le partenariat initié et la convention avec l'Association PEP SRA du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 afin de définir les engagements réciproques des parties selon les modalités ci-dessus,
- ✓ AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat et de mutualisation de moyens correspondante.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 8 mars 2023.